

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

DECISION

Portant sur le programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés - Convention départementale de partenariat entre l'opérateur AGIR Coallia et la Ville d'Autun

N° 079/2026 – DCSU

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu la délibération n°2026-005 du Conseil Municipal du 27 mars 2026, rendue exécutoire le 01^{er} avril 2026, qui donne délégation à Monsieur le Maire d'Autun pour une partie des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du maire n°183/2026 - DGS du 3 avril 2026 portant délégations de fonctions, subdélégations d'attributions et de signatures de Madame Cathy NICOLAO-VERDENET, 1^{ère} adjointe déléguée aux affaires générales, aux ressources humaines, aux grands projets urbains, à la vie associative, à la communication et à l'événementiel,

Vu l'arrêté du maire n°187/2026 - DGS du 3 avril 2026 portant délégations de fonctions, subdélégations d'attributions et de signatures de Madame Monique GATIER, 5^{ème} adjointe déléguée à l'action sociale, à la transition démographique, au logement et aux cultures partagées,

Vu la convention départementale de partenariat entre l'opérateur AGIR Coallia et la Ville d'Autun jointe,

DECISION

Article 1^{er} : AUTORISE la signature de la convention départementale de partenariat avec l'opérateur AGIR Coallia, situé 1 rue Dewet – 71100 Chalon sur Saône et représenté par Monsieur Elie METRY, en sa qualité de Directeur de l'Unité Territoriale de Côte d'Or – Saône et Loire - Doubs,

Article 2 : PRECISE que la convention établit les modalités d'engagements des partenaires dans le cadre du programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés,

Article 3 : PRECISE que la convention prend effet à compter de la signature, pour une durée d'un an avec tacite reconduction,

Article 4 : PRECISE que la présente décision sera communiquée aux membres du conseil municipal à la faveur d'une prochaine réunion.

Autun, le 21 avril 2026

Le Maire d'Autun
Vincent CHAUVET

